



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

LISTE DES DELIBÉRATIONS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 16 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 octobre 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), M. MARTILY (procuration à Mme RAMI), M. ALOY (procuration à Mme THOMAS-PITOT)

ABSENT : M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jeanne SALLET

N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance publique du 18 septembre 2023

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 18 septembre 2023. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 octobre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 16 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 octobre 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), M. GARRIGUES (procuration à Mme CHABBAT), M. MARTILY (procuration à Mme RAMI), M. ALOY (procuration à Mme THOMAS-PITOT)

ABSENT : M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jeanne SALLET

N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 21/08/23	Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 21/08/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 11 ^{ème} Division, n° 6 d'une superficie totale de 0,36 m ² soit 0,60 x 0,60 m pour la somme de 624,00 € (soit 416,00 € pour la Ville et 208,00 € pour le CCAS).	Mme LABASTE – Talence (33)

N° 2 24/08/23	<p>Passation d'un contrat pour une rencontre avec le pôle Senior le 9/11/2023 et des classes d'une école élémentaire le 10/11/2023, et ce en amont d'une conférence tout public sur le thème de l'âgisme « Comprendre, reconnaître et agir contre la discrimination liée à l'âge » le 10/11/2023 à 19 H au Forum des Arts et de la Culture.</p> <p>Montant de la prestation : 3 200,00 € TTC</p>	<p>SOCIETE J'AI PISCINE AVEC SIMONE – Genneville (14)</p>
N° 3 28/08/23	<p>Passation d'un avenant à la convention en date du 26/07/2023 pour la mise à disposition de nouveaux créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Grand préfabriqué de Thouars) du 5/09/2023 au 27/06/2024 afin d'y organiser des cours de gymnastique.</p>	<p>ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PIERRE SEURIN – Talence (33)</p>
N° 4 31/08/23	<p>Passation d'un avenant à l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la maintenance, vérification et renouvellement des équipements de détection intrusion et prestations de télésurveillance transférant la poursuite de l'exécution dudit accord-cadre à la suite de la transmission par la SAS SECURITAS ALERT SERVICES (co-traitant), au titre d'une fusion par voie d'absorption, de la totalité de son patrimoine et d'un changement de dénomination sociale.</p>	<p>SAS SECURITAS TECHNOLOGY SERVICES – Issy-Les-Moulineaux (92)</p>
N° 5 31/08/23	<p>Passation d'une convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » (bureau n° 14) à compter de sa signature.</p>	<p>SOCIETE TOOG – Talence (33)</p>
N° 6 31/08/23	<p>Passation d'une convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » (bureau n° 13) à compter de sa signature.</p>	<p>SOCIETE PLAYPRO – Talence (33)</p>
N° 7 31/08/23	<p>Passation d'une convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » (espace Coworking G) à compter de sa signature.</p>	<p>SOCIETE WECOV3R – Talence (33)</p>
N° 8 01/09/23	<p>Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Mozart activités 2) du 07/09/2023 au 06/06/2024 afin d'y proposer des réunions.</p>	<p>COMITE DE QUARTIER « POSTE MAIRIE » – Talence (33)</p>

<p>N° 9 06/09/23</p>	<p>Organisation de deux ateliers d'écriture à destination d'adultes et jeunes à partir de 13 ans à la Médiathèque Castagnéra le 07 et 02/12/2023 dans le cadre du programme d'animation « Rencontrez-vous ».</p> <p>Montant de la prestation : 300,00 € TTC (pour les deux ateliers)</p>	<p>Mme Nadia BOURGEOIS – Saint Médard en Jalles (33)</p>
<p>N° 10 06/09/23</p>	<p>Animation de huit conférences d'histoire de l'art sur les trésors artistiques et archéologiques de l'Italie pour la saison 2023-2024 et mise à disposition à titre gracieux de la Médiathèque Castagnéra.</p>	<p>ASSOCIATION ACCHLA – Talence (33)</p>
<p>N° 11 07/09/23</p>	<p>Mise à jour de la régie de recettes dénommée « Régie programmation culturelle » afin d'en élargir son périmètre en prévoyant la vente provenant du dispositif « Pass Culture » à destination des scolaires.</p>	
<p>N° 12 07/09/23</p>	<p>Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et LE BIAN (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Mme et M. BARRERE auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, à l'encontre du permis de construire n° 33522 2022 Z 1108 délivré à Mme CLAEYS.</p>	
<p>N° 13 08/09/23</p>	<p>Organisation de la 13^{ème} édition du « Prix Collèges et Lycées de Talence » pour l'année 2023/2024.</p>	<p>LYCEE KASTLER – Talence (33)</p> <p>LYCEE HOTELIER DE GASCOGNE – Talence (33)</p> <p>LYCEE VICTOR LOUIS – Talence (33)</p> <p>COLLEGE VICTOR LOUIS – Talence (33)</p> <p>COLLEGE HENRI BRISSON – Talence (33)</p>

		COLLEGE SAINT-GENES – Talence (33) COLLEGE SAINT-GENES – Bordeaux (33)
N° 14 08/09/23	Signature d'une convention de partenariat pour la participation le 16/09/2023 de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse à la manifestation « La nuit des escaliers », organisée par l'Opéra National de Bordeaux à l'occasion des Journées européennes du patrimoine.	OPERA NATIONAL DE BORDEAUX – Bordeaux (33)
N° 15 11/09/23	Signature d'un contrat de production d'une exposition à titre gracieux pour l'exposition « Unique/Multiple : une histoire industrielle à travers l'usine de biscuiterie Olibet » qui se déroule du 17/09 au 30/12/2023 au Forum des Arts et de la Culture.	M. Aymeric OLIBET – Bruxelles
N° 16 11/09/23	Passation d'une convention pour l'organisation d'un cycle de conférences sur l'histoire de l'art et mise à disposition à titre gracieux de l'auditorium du Forum des Arts et de la Culture. Les conférences programmées sont les suivantes : - 28/09/2023 : Les usines Schneider du Creusot et la chocolaterie Menier à Noisiel, emblèmes du patrimoine industriel du XIXème siècle - 19/10/2023 : 1889, l'exposition universelle de Paris - 30/11/2023 : L'école du Bauhaus et la réalisation des cités ouvrières, ou le principe de la « production industrielle en série » appliqué à l'architecture - 21/12/2023 : Petite histoire de l'affiche publicitaire du XIXème siècle à nos jours - 11/01/2024 : Cosmogonies. La création du monde vue par les artistes - 8/02/2024 : La montage, la grotte et le labyrinthe comme images de l'univers - 14/03/2024 : L'astre solaire dans tous ses états - 4/04/2024 : La hiérarchie céleste : une image merveilleuse des mondes supérieurs - 23/05/2024 : « L'homme anatomique » ou la	ASSOCIATION ACCHLA – Talence (33)

	<p>correspondance entre le microcosme et le macrososme</p> <p>Le prix des places est fixé à 3,00 €.</p> <p>Montant de la prestation : 3 510,00 € TTC</p>	
<p>N° 17 11/09/23</p>	<p>Passation d'une convention pour l'organisation d'un cycle de cours sur l'histoire de l'art les 2, 9 et 16/10/2023 ; 6, 13, 20 et 27/11/2023 ; 4, 11 et 18/12/2023 ; 8, 15, 22 et 29/01/2024 ; 5 et 12/02/2024 ; 4, 11, 18 et 25/03/2024 ; 1,8 et 29/04/2024 ; 6, 132 et 27/05/2024 et mise à disposition à titre gracieux de l'auditorium du Forum des Arts et de la Culture.</p> <p>L'association demandera une somme de 105,00 € + 30,00 € d'abonnement obligatoire à chaque participant pour l'année 2023/2024.</p>	<p>ASSOCIATION ACCHLA – Talence (33)</p>
<p>N° 18 11/09/23</p>	<p>Passation d'une convention pour l'organisation d'un cycle de conférences/animations sur l'histoire de l'art racontée aux enfants les 28/09, 07/10, 18/11, 09/12/2023, 20/01n 10/02, 23/03, 06/04 et 11/05/2024 et mise à disposition d'une salle au Forum des Arts et de la Culture.</p> <p>L'entrée aux conférences/animations demandée aux participants est fixée à 3,00 €.</p> <p>Montant de la prestation : 1 980,00 € TTC</p>	<p>Mme Sandrine DUCLOS – Talence (33)</p>
<p>N° 19 11/09/23</p>	<p>Passation d'une convention de partenariat pour l'organisation de soirées « Matches d'impro » les 4/10, 8/11, 6/12/2023, 10/01n 14/02n 27/03n 10/04, 22/05 et 12/06/2024 et mise à disposition à titre gracieux de l'auditorium du Forum des Arts et de la Culture. L'association organisera sa propre billetterie.</p>	<p>ASSOCIATION LA LICOEUR – Bègles (33)</p>
<p>N° 20 13/09/23</p>	<p>Signature d'une convention de partenariat pour la réalisation d'ateliers sportifs (cours de Zumba et cours de Pilates) sur l'année scolaire 2023/2024 dans le cadre du programme « Des activités pour les agents ».</p>	<p>Cours de zumba : Mme PALACIOS-TOUMI – Gradignan (33)</p> <p>Cours de pilates : ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE PIERRE SEURIN –</p>

		Talence (33)
N° 21 12/09/23	Accueil d'une exposition interactive sous forme d'Escape Game intitulée « Héros H2O » du 17 au 21/10/2023 à la Médiathèque Castagnéra, animée à titre gracieux par un médiateur de culture scientifique et à destination d'un public scolaire et familial à partir de 10 ans.	ASSOCIATION CAP SCIENCES – Bordeaux (33)
N° 22 12/09/23	<p>Souscription des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande suivants relatifs à l'acquisition de matériels de sport et d'éveil sportif pour une période ferme de 36 mois à compter de la date de notification :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 – Matériels et équipements pour sports aquatiques Lot déclaré infructueux - Lot 2 – Matériels et équipements pour sports en extérieur Montant maximum : 480 000,00 € TTC - Lot 3 – Matériels et équipements pour sports en intérieur Montant maximum : 480 000,00 € TTC - Lot 4 – Matériels et équipements pour gymnastique et danse Montant maximum : 660 000,00 € TTC - Lot 5 – Matériels et équipements pour vélos et sports urbains Montant maximum : 60000,00 € TTC - Lot 6 – Matériels et équipements pour sports de balles et ballons Montant maximum : 240 000,00 € TTC - Lot 7 – Matériels pour éveil sportif Montant maximum : 240 000,00 € TTC 	<p>CASAL SPORT – SPORTS ET LOISIRS SAS – Molsheim cedex (67)</p> <p>CASAL SPORT – SPORTS ET LOISIRS SAS – Molsheim cedex (67)</p> <p>GYMNOVA SAS – Marseille (13)</p> <p>DECATHLON PRO (Décathlon France SAS) – Villeneuve d'Ascq (59)</p> <p>DECATHLON PRO (Décathlon France SAS) – Villeneuve d'Ascq (59)</p> <p>CASAL SPORT – SPORTS ET LOISIRS SAS – Molsheim cedex (67)</p>
N° 23 14/09/23	Passation des accords-cadres à bons de commande suivants relatifs à l'organisation de séjours pour enfants	

	<p>pour une période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024, renouvelable par tacite reconduction deux fois un an soit jusqu'au 31/12/2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 1 – Organisation de classes de mer Montant maximum annuel : 72 000,00 € TTC - Lot 2 – Organisation de classes vertes Montant maximum annuel : 40 500,00 € TTC - Lot 3 – Organisation de classes patrimoine Montant maximum annuel : 43 500,00 € TTC - Lot 4 – Organisation d'un séjour hiver Lot déclaré infructueux 	<p>SARL PLANETE VACANCES – Traenheim (67)</p> <p>ASSOCIATION VALT 33 – Bordeaux (33)</p> <p>ASSOCIATION VALT 33 – Bordeaux (33)</p>
N° 24 18/09/23	<p>Signature d'une convention d'occupation précaire et révocable portant sur le local situé 19 rue Francis de Pressensé à Talence pour une durée de 3 mois renouvelable 2 fois, moyennant le versement d'un loyer mensuel de 5 000,00 € TTC.</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA GIRONDE (Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille) – Eysines (33)</p>
N° 25 15/09/23	<p>Passation d'une convention ayant pour objet la réservation de créneaux et de lignes d'eau du Stade Nautique Henri Deschamps pour la saison sportive 2023/2024 afin de fixer les modalités pratiques et les conditions de sécurité applicables dans l'enceinte du Stade Nautique, ainsi que tous les avenants subséquents.</p>	<p>UNIVERSITE DE BORDEAUX - Bordeaux (33)</p> <p>CREPS – Talence (33)</p> <p>UST LE NAUTILE – Talence (33)</p> <p>Etablissements secondaires du secteur</p>
N° 26 15/09/23	<p>Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 15/09/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 11^{ème} Division, n° 5 d'une superficie totale de 0,36 m² soit 0,60 x 0,60 m pour la somme de 624,00 € (soit 416,00 € pour la Ville et 208,00 € pour le CCAS).</p>	<p>Mme et M. JARRY – Talence (33)</p>
N° 27		<p>M. François DAGUISE –</p>

20/09/23	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation de l'exposition « Mains d'œuvre une intelligence populaire » qui se déroulera du 17/10 au 10/11/2023 au Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 1 000,00 € TTC	Bordeaux (33)
N° 28 20/09/23	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation de l'exposition « MétalSphérique » qui se déroulera du 14/11 au 9/12/2023 au Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 2 000,00 € TTC	M. Gilles BOMMELAERE (nom d'artiste M. BOMM) – Preignac (33)
N° 29 20/09/23	Retrait de la décision municipale n° 111-2023 suite à une erreur matérielle portant sur l'emplacement attribué et délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 29/03/2023, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 5 ^{ème} Série, n° 23 D d'une superficie totale de 2,68 m ² soit 3,04 x 0,88 m pour la somme de 1 742,00 € (soit 1 161,33,00 € pour la Ville et 580,67 € pour le CCAS)	Mme et M. FACCHETTI – Talence (33)
N° 30 20/09/23	Passation d'un marché d'entretien des 10 radars pédagogiques mobiles solaires pour une durée allant du 27/09/2023 au 26/09/2023.	SARL ELAN CITE – Orvault (44)
N° 31 20/09/23	Passation d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation de travaux d'installation d'une chaufferie biomasse au Stade Nautique Henri Deschamps dont la durée d'exécution est estimée à 22 mois à compter de la date précisée dans l'ordre de service de démarrage des prestations. Montant du forfait provisoire de rémunération : 50 439,60 € TTC	Groupement conjoint : SAS ALTERA AGENCE SO – Bordeaux (33) SARL INSOLITES ARCHITECTURES – Bordeaux (33)
N° 32 20/09/23	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique pour une valeur de 7 028,04 € du 23 au 26/10/2023 dans le cadre de la programmation du spectacle « Petits silences » dont les représentations se tiendront au Dôme le 25/10/2023.	INSTITUT DEPARTEMENTALE DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) –

		Bègles (33)
N° 33 21/09/23	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et CHOLLET (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite le 3/08/2023 par Mme CHABAUD auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, visant à obtenir l'annulation de la majoration d'un forfait de post-stationnement.	
N° 34 21/09/23	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et CHOLLET (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite le 16/07/2023 par M. MARTINOT-LAGARDE auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, visant à obtenir l'annulation de la majoration d'un forfait de post-stationnement.	
N° 35 21/09/23	Organisation d'un atelier cinéma d'animation le 18/10/2023 pour les enfants de 4 à 6 ans et leurs parents à la Médiathèque de Thouars dans le cadre du programme d'animations des médiathèques autour des techniques d'animation et initiation à la lecture d'images. Montant de la prestation : 165,62 € TTC	M. JOURNOLLEAU – Le Haillan (33)
N° 36 25/09/23	Passation d'un avenant à la convention en date du 26/07/2023 pour la mise à disposition de nouveaux créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Chantecler – studio de danse) du 5/10/2023 au 27/06/2024 afin d'organiser des ateliers de découverte musicale (chorale).	ASSOCIATION AREMA ROCK & CHANSON – Talence (33)
N° 37 26/09/23	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle Petit préfabriqué de Thouars) du 02/10/2023 au 28/06/2024 afin d'y organiser des activités sportives.	US TALENCE ATHLETISME – Talence (33)

Le conseil prend acte de ces décisions ».

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 octobre
2023**

**LE MAIRE,
Emmanuel SALLABERRY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 5.3 – Désignations de représentants

Le 16 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 octobre 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), M. GARRIGUES (procuration à Mme CHABBAT), M. MARTILY (procuration à Mme RAMI), M. ALOY (procuration à Mme THOMAS-PITOT)

ABSENT : M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jeanne SALLET

N° 3 : Délégations et représentations du Conseil Municipal – Groupe de travail Participation citoyenne – Modification

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération n° 4 en date du 18 septembre 2023, le Conseil Municipal a procédé à la mise à jour d'un certain nombre de désignations et représentations du Conseil Municipal au sein d'organismes extérieurs, commissions municipales et groupes de travail.

Il convient aujourd'hui de modifier la composition du Groupe de Travail Participation Citoyenne, créé par délibération en date du 16 janvier 2019 et chargé spécifiquement du suivi du budget participatif, mais également de tous les sujets en lien avec la participation des Talençais.

Par délibération en date du 6 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé de reconduire le groupe de travail « Participation Citoyenne » et de fixer à 11 le nombre de ses membres.

Suite à la refonte des conseils communaux et à la mise en place des conseils participatifs de quartier, il a été intégré dans l'article 7 de leur charte de fonctionnement, adoptée par le conseil

municipal lors de sa séance du 12 décembre 2022, qu'un représentant de chacune de ces 6 instances intègre le groupe de travail participation citoyenne.

Cette mesure a pour objectif d'avoir une parité entre le nombre de représentants des habitants et le nombre d'élus du conseil municipal au sein du Groupe de Travail Participation Citoyenne.

Ainsi je vous propose de renouveler la composition de ce groupe de travail en renouvelant sa composition, avec un total de 16 membres (la fonction de Président étant assurée par Monsieur le Maire).

Un appel à candidature va être entrepris auprès de chacun des 6 conseils participatifs de quartier ainsi que des lauréats du budget participatif et des jardins partagés. A l'issue de cet appel à candidature, un tirage au sort sera réalisé pour déterminer les 8 représentants des habitants au sein du Groupe de Travail Participation Citoyenne.

Il convient de préciser, conformément aux règles applicables en matière de communication de documents administratifs, que les membres du groupe de travail ne pourront divulguer aucun document, ni aucune information traitée dans cette instance dès lors qu'ils ont un caractère préparatoire ou non définitif.

L'ensemble de leurs travaux sera cependant consultable sur la plateforme de participation citoyenne.

ASSOCIATIONS

Culture

- COMITE DES JUMELAGES

- Mme Isabel MADRID
- M. Guillaume GARRIGUES
- M. Vincent BESNARD
- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Jenny LUDLOW
- Mme Noëlle LARTIGUES
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Maud DUMONT
- M. David BIMBOIRE

- TALENCE EVENEMENTS

- Mme Jeanne SALLET
- M. Vincent BESNARD
- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Danièle CASTAGNERA
- M. Mathieu JOYON
- Mme Isabelle RAMI

Social / Economie

- ASSOCIATION ARC SUD DEVELOPPEMENT

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY

- ASSOCIATION DE SECTEUR POUR L'AIDE A L'INSERTION SOCIALE (Conseil d'administration)

- Mme Josiane DESGUERS

- ASSOCIATION LUDILOISIRS (Conseil d'administration)

Elus

- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Jeanne SALLET
- M. Jean-François LAROSE
- M. David BIMBOIRE

Personnalités qualifiées

- Mme Isabelle BROUAT
- Mme Marlène PARIS
- M. Jean-Paul GOUGET
- Mme Rachel BARBON
- M. Philippe GUILLEM

- ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE

- M. François JESTIN Titulaire
- M. Charley GIRON Suppléant

- CENTRE SOCIAL DE BAGATELLE

- Mme Isabel MADRID Conseil d'Administration
- Mme Isabel MADRID Conseil de Maison

- CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE TALENCE-THOUARS – ASSOCIATION MIX-CITE

- M. Salem ERCHOUK
- Mme Isabel MADRID

- FRANCE MEDIATION

- M. Salem ERCHOUK

- MISSION LOCALE DES GRAVES

Assemblée Générale

- M. Mathieu COLDEFY
- M. Charley GIRON
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Maud DUMONT

Conseil d'Administration

- M. Charley GIRON
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Maud DUMONT

Secrétariat permanent

- M. Charley GIRON

- PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI « PORTES DU SUD » - PLIE

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Charley GIRON
- M. Mathieu COLDEFY

- TALENCE INNOVATION SUD DEVELOPPEMENT (Agence de Développement Economique et des Technologies)

Assemblée générale

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Stéphane DELGADO
- Mme Maud DUMONT

Conseil d'Administration

- M. Mathieu COLDEFY

Enfance / Jeunesse

- ASSOCIATION LES BONS PETITS DIABLES

- Mme Jacqueline CHADEBOST

- CENTRE ANIMATION JEUNESSE

- M. Alain CAZABONNE
- M. Jean-François LAROSE

Environnement / Cadre de vie

- ASSOCIATION DES VILLES POUR LA PROPRETE URBAINE (A.V.P.U.)

- M. Jean-Jacques BONNIN

- ASSOCIATION LES JARDINS DE RABA

- Mme Jenny LUDLOW

Sport

- ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EPREUVES COMBINEES ET DU MEETING INTERNATIONAL DE TALENCE – ADEM

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Alain CAZABONNE
- M. Frédéric FARGUES

- ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT

- M. Frédéric FARGUES

- ECOLE TALENCAISE DES SPORTS MOTORISES – ETSM (Conseil d'Administration)

- M. Frédéric FARGUES Titulaire
- M. Dorian ALOY Suppléant

- UNION SPORTIVE TALENCE – ASSOCIATIONS

UNION SPORTIVE TALENCE ACROSPORT

M. Jean-Jacques BONNIN
Titulaire

UNION SPORTIVE TALENCE AIKIDO	Mme Danièle CASTAGNERA Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE ATHLETISME	M. Stéphane DELGADO Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BADMINTON	M. Stéphane DELGADO Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BASKET	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BOXE	M. Salem ERCHOUK Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE CLUB DE TENNIS	M. Alain CAZABONNE Titulaire M. Frédéric FARGUES Suppléant
GRADIGNAN TALENCE ESCRIME	M. Dorian ALOY Titulaire
FC TALENCE FOOTBALL (anciennement Union sportive Talance Football)	M. Alain CAZABONNE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE GYMNASTIQUE	M. Jean-François LAROSE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE HANDBALL	M. Christian PENE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE JUDO	M. Frédéric FARGUES Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE KARATE	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE PETANQUE	M. Frédéric FARGUES Titulaire Mme Monique DE MARCO Suppléante
UNION SPORTIVE TALENCE SHINTAIDO	Mme Danièle CASTAGNERA Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE TENNIS DE TABLE	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE VOLLEY-BALL	M. Dorian ALOY Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE PLONGEE – LE NAUTILE	M. François JESTIN Titulaire
ASSOCIATION VERTIGE (anciennement Union Sportive Talance Escalade Vertige)	M. Mathieu JOYON Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE YOGA	M Dorian ALOY Titulaire

BOURSES**- PRIX ISABELLE ATTALI – LE LABRI**

- M. Stéphane DELGADO

- BOURSE INNOVATION TALENCE-UNIVERSITE (Jury d'attribution)

- M. Emmanuel SALLABERRY
- Mme Isabel MADRID
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Jenny LUDLOW
- Mme Maud DUMONT

- BOURSE MARC LABOURDETTE (Jury d'attribution)

- M le Maire
- M Mathieu COLDEFY
- Mme Isabel MADRID
- Mme Jenny LUDLOW
- Mme Maud DUMONT

- BOURSE CATHERINE VILLEGA (Jury d'attribution)

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Vincent BESNARD
- Mme Simone BONORON
- Mme Josiane DESGUERS
- Mme Monique DE MARCO

- T'@S2L'ID

- M. Charley GIRON
- Mme Jeanne SALLET
- M. Jean-François LAROSE
- M. Dorian ALOY
- Mme Noëlle LARTIGUES
- M. Xavier JOLIOT

COMMISSIONS

- COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE BORDEAUX METROPOLE

- M. Jean-Jacques BONNIN

- COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE (Arrêté préfectoral du 14/06/2019)

- Projets architecturaux et travaux sur immeubles
- Protection des objets mobiliers et travaux,
- Délégation permanente de la section Projets architecturaux et travaux sur immeubles

- M. Guillaume HANOTIN Suppléant

- COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

- Mme Chantal CHABBAT
- M. Charley GIRON
- Mme Isabel MADRID
- M. Amilcar MARTILY

- COMMISSION D'ANALYSE DES OFFRES POUR L'APPEL A PROJET « RESIDENCE PRESSEUSE »

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Isabelle BALLIGAND
- Mme Isabel MADRID
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Amilcar MARTILY
- 2 représentants des Conseils Participatifs de Quartier

- COMMISSION D'EXAMEN DES CONTRATS DE CONCESSION

Titulaires :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- M. Guillaume HANOTIN
- M. Jean-Jacques BONNIN
- Mme Maud DUMONT

Suppléants :

- Mme Jeanne SALLET
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Christine QUELIER

- COMMISSION D'URBANISMETitulaires :

- Mme Noëlle LARTIGUES
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN
- M. Mathieu JOYON
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Monique DE MARCO
- M. Christian BARDIN

Suppléants :

- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- Mme Hélène MICOINE
- M. Jean-Jacques BONNIN
- M. Vincent BESNARD
- M. Charley GIRON
- M. Guillaume GARRIGUES
- M. Christian PENE
- Mme Danièle CASTAGNERA
- Mme Denise GRESLARD-NEDELEC
- M. Amilcar MARTILY

ENSEIGNEMENT / EDUCATION**- COLLEGE HENRI BRISSON**

- M. Jean-François LAROSE Titulaire
- Mme Chantal CHABBAT Suppléante

- CONSEIL DE VIE DE CAMPUS DE TALENCE

- M. Jean-François LAROSE

- CREPS DE TALENCE (Conseil d'Administration)

- M. Frédéric FARGUES

- ENSAM (Conseil d'Administration)

- Mme Isabel MADRID Suppléante

- ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS EN COGNITIQUE

- M. Stéphane DELGADO Titulaire
- Mme Isabel MADRID Suppléante

- LYCEE HOTELIER DE GASCOGNE

- M. Jean-François LAROSE Titulaire
- M. Stéphane DELGADO Titulaire

- M. Gérald JEAN Suppléant
- M. Jean-Jacques BONNIN Suppléant

- LYCEE TECHNIQUE D'ETAT ALFRED KASTLER

- M. Jean-François LAROSE Titulaire
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN Titulaire
- M. Amilcar MARTILY Titulaire

- Mme Noëlle LARTIGUES Suppléante
- M. Christian BARDIN Suppléant

- COLLEGE VICTOR LOUIS

- Mme Brigitte SERRANO-UZAC	Titulaire
- M. Salem ERCHOUK	Suppléant
- Mme Monique DE MARCO	Titulaire
- Mme Isabelle RAMI	Suppléante

- LYCEE VICTOR LOUIS

- M. Jean-François LAROSE	Titulaire
- M. Salem ERCHOUK	Suppléant
- M. Xavier JOLIOT	Titulaire
- Mme Isabelle RAMI	Suppléante

- ECOLE NOTRE-DAME SEVIGNE

- Mme Jacqueline CHADEBOST

- ELUS DELEGUES AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLES

ECOLES	ELUS
Maternelle J. JAURES	Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
Maternelle GAMBETTA	Mme Chantal CHABBAT
Elémentaire GAMBETTA	Mme Mathieu COLDEFY
Maternelle A. CAMUS	Mme Sophie RONDEAU
Elémentaire A. CAMUS	Mme Sophie RONDEAU
Maternelle JOLIOT-CURIE	Mme Dominique IRIART
Elémentaire JOLIOT-CURIE	Mme Jenny LUDLOW
Maternelle G. LASSERRE	Mme Jacqueline CHADEBOST
Elémentaire G. LASSERRE	Mme Jacqueline CHADEBOST
Primaire P. LAPIE	Mme Jeanne SALLET

Primaire M. RAVEL	M. Stéphane DELGADO
Maternelle SAINT-EXUPERY	Mme Danièle CASTAGNERA
Elémentaire SAINT-EXUPERY	M. Guillaume GARRIGUES
Maternelle J. MICHELET	M. Salem ERCHOUK
Elémentaire J. MICHELET	M. Jean-Jacques BONNIN
Maternelle P. PICASSO	M. Christian PENE

- PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (Comité de pilotage)

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Vincent BESNARD
- M. Frédéric FARGUES
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Jeanne SALLET
- M. Amilcar MARTILY
- Mme Christine QUELIER

- PROGRAMME REUSSITE EDUCATIVE

- Mme Jeanne SALLET

INSTANCES / ORGANISMES EXTERIEURS**- ASL ESPACE FORUM TALENCE (Association syndicale libre)**

- M. Vincent BESNARD

- COMITE DE GESTION DE L'INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE

- Mme Chantal CHABBAT

- CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**Collège 1**

Président : M. Emmanuel SALLABERRY

- M. Alain CAZABONNE
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Isabel MADRID
- M. Mathieu JOYON
- M. David BIMBOIRE
- M. Xavier JOLIOT

Collège 2 : Services de l'Etat dont les représentants sont désignés par Monsieur le Préfet

Collège 3 : Personnalités qualifiées désignées par Monsieur le Maire ultérieurement (association de commerçants, clubs de prévention, associations d'insertion, dirigeants des établissements scolaires)

- CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

- M. Alain CAZABONNE

- CONSEIL MEDICAL (anciennement COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES)

- | | |
|-----------------------------|------------|
| - M. Mathieu JOYON | Titulaire |
| - M. Vincent BESNARD | Suppléant |
| - M. David BIMBOIRE | Suppléant |
| | |
| - Mme Laetitia THOMAS-PITOT | Titulaire |
| - Mme Brigitte SERRANO-UZAC | Suppléante |
| - Mme Maud DUMONT | Suppléante |

- DISPOSITIF CARTE JEUNE

- M. Dorian ALOY
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Isabelle RAMI

- FOND SOLIDARITE LOGEMENT

- Mme Isabel MADRID

- GIP BORDEAUX METROPOLE MEDIATION

- Mme Isabel MADRID

- JARDIN BOTANIQUEComité directeur

- Mme Brigitte SERRANO-UZAC
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- Mme Christine QUELIER

Comité de pilotage

- Mme Brigitte SERRANO-UZAC
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- DGA en charge du Pôle Aménagement Urbain Durable
- Un membre de la cellule coordination projet

- MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE GARDERESConseil d'Administration

- M. Emmanuel SALLABERRY Président
- Mme Isabel MADRID
- Mme Monique DE MARCO

Conseil d'Etablissement

- Mme Chantal CHABBAT

Personnalités qualifiées

- Mme Line HENARD
- M. Jean-Marie ROGLET

- RESEAU ENERGY CITIES (Correspondant)

- Mme Sophie RONDEAU

- RESEAU NATURE (Correspondants)

- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Isabelle BALLIGAND

- SPL « LA FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLE »

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN

- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE

- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Dominique IRIART
- M. Jean-Jacques BONNIN
- M. Xavier JOLIOT

- Mme Isabelle BALLIGAND Interlocuteur pour les CEE

**- SYNDICAT BENEVOLE DES COPROPRIETAIRES DU CENTRE COMMERCIAL
COMPLEMENTAIRE DE TALENCE-THOUARS**

- M. François JESTIN

GROUPES DE TRAVAIL

- GROUPE DE TRAVAIL CAHIER DES CHARGES DE CESSION AMENAGEMENT SITE 1 RUE ALDONA

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Christian PENE
- M. Christian BARDIN
- un membre Conseil Participatif de quartier 5
- un membre Conseil Participatif de quartier 5

- GROUPE DE TRAVAIL DEPLACEMENTS

- M. Jean-Jacques BONNIN
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Salem ERCHOUK
- M. Stéphane DELGADO
- M. Guillaume GARRIGUES
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN
- M. Mathieu JOYON
- Mme Isabel MADRID
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Christian BARDIN
- M. David BIMBOIRE
- M. Xavier JOLIOT

- GROUPE DE TRAVAIL ENERGIE

- Mme Isabel BALLIGAND
- M. Jean-Jacques BONNIN
- M. Stéphane DELGADO
- Mme Sophie RONDEAU
- Mme FABRE-TABOURIN
- Mme Dominique IRIART
- M. François JESTIN

- GROUPE DE TRAVAIL FINANCES

- M. Charley GIRON
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Laetitia THOMAS-PITOT
- M. Bernard CONTE

- GROUPE DE TRAVAIL PARTICIPATION CITOYENNE**Elus du Conseil Municipal :**

- Mme Sophie RONDEAU
- M. François JESTIN
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Mathieu JOYON
- Mme Jacqueline CHADEBOST
- M. Salem ERCHOUK
- M. Amilcar MARTILY
- Mme Christine QUELIER

Habitants :

- 1 ancien lauréat du budget participatif
- 1 adhérent d'un jardin partagé
- 1 membre de chacun des 6 conseils participatifs de quartier

- GROUPE DE TRAVAIL SANTE

- Mme Isabel MADRID
- Mme Chantal CHABBAT
- M. Salem ERCHOUK
- M. Charley GIRON
- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Laetitia THOMAS-PITOT
- Mme Denise GRESLARD-NEDELEC
- Mme Isabelle RAMI
- M. Christian BARDIN

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BONORON – Talence, Ensemble)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 octobre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 7.10 - Divers

Le 16 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 octobre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), M. GARRIGUES (procuration à Mme CHABBAT), M. MARTILY (procuration à Mme RAMI), M. ALOY (procuration à Mme THOMAS-PITOT)

ABSENT : M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jeanne SALLET

N° 4 : Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« En application de l'article 106 III de la loi n °2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par

les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits avec, en fonctionnement, la création plus étendue des autorisations d'engagement mais également, à chaque étape de décision, le vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires. Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le budget principal, à compter du 1er janvier 2024.

Le passage en M57 nécessite plusieurs préalables ou prises de décision sur les modalités de gestion des crédits :

Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. En effet, conformément aux dispositions de l'article L2321-2-27 du code général des collectivités territoriales (CGCTJ, pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants), l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est considéré comme une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget de la collectivité. Pour rappel, sont considérés comme des immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine. Les immobilisations sont imputées en section d'investissement et enregistrées sur les comptes de la classe 2 selon les règles suivantes :

Les immobilisations incorporelles en subdivision du compte 20 ;

Les immobilisations corporelles en subdivision des comptes 21, 22 (hors 229), 23 et 24 ;

Les immobilisations financières en subdivision des comptes 26 et 27.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Dans ce cadre, les communes procèdent à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé sauf exceptions (œuvres d'art, terrains, frais d'études suivies de réalisation et frais d'insertion, agencements et aménagements de terrains, immeubles non productifs de revenus...).

En revanche, les communes et leurs établissements publics ont la possibilité d'amortir, sur option, les réseaux et installations de voirie.

Par ailleurs, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions, conformément à l'article R2321-1 du CGCT.

Dans le cadre de la mise en place de la M57, il est proposé de remplacer les délibérations fixant les durées d'amortissement n°13 du 23 novembre 2017 et n°12 du 18 septembre 2023 par une délibération spécifique présentée à ce même conseil municipal.

Enfin, la nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, la Ville de Talence calculant en M14 les dotations aux amortissements en année pleine, avec un début des amortissements au 1er janvier N + 1. L'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence ainsi à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine de la Ville.

Ce changement de méthode comptable s'appliquerait de manière progressive et ne concernerait que les nouveaux flux réalisés à compter du 1er janvier 2024, sans retraitement des exercices clôturés. Ainsi, les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

En outre, dans la logique d'une approche par les enjeux, une entité peut justifier la mise en place d'un aménagement de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations mises en service, notamment pour des catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, petit matériel ou outillage, fonds documentaires, biens de faible valeur...).

Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer par principe la règle du prorata temporis et dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour les biens de faible valeur c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 500 € TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé (un numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur). Il est proposé que ces biens de faibles valeurs soient amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Règlement budgétaire et financier

Le référentiel M57 impose l'adoption d'un Règlement budgétaire et financier. Ce règlement formalise et précise les principales règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion de la commune et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales

auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

Ce Règlement budgétaire et financier pourra être actualisé en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires et pour tenir compte des éventuelles modifications de règles de gestion.

Ceci étant exposé,

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1er janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

Vu l'avis favorable du comptable en date du 12/09/2023 joint en annexe,

Considérant que la Ville de Talence s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2024,

Que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local,

Considérant que le référentiel M57, instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes),

Je vous propose de bien vouloir :

- Adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal de la Ville de Talence (plan de compte développé), à compter du 1er janvier 2024,
- Conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2024,
- Approuver le remplacement des délibérations n°13 du 23 novembre 2017 et n°12 du 18 septembre 2023, fixant les durées d'amortissement, par une délibération spécifique présentée à ce même conseil municipal applicable à compter du 1er janvier 2024,
- Calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis,
- Aménager la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 500 € TTC, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition,
- Autoriser Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune

des sections,

- Adopter le Règlement budgétaire et financier joint à la présente délibération,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération. »

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BONORON – Talence,
Ensemble)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 octobre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 7.10 - Divers

Le 16 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 octobre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), M. GARRIGUES (procuration à Mme CHABBAT), M. MARTILY (procuration à Mme RAMI), M. ALOY (procuration à Mme THOMAS-PITOT)

ABSENT : M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jeanne SALLET

N° 5 : Amortissements – Budget principal : nomenclature M57, fixation du mode de gestion des amortissements et des immobilisations – Budget annexe Régie des Transports : nomenclature M43, fixation du mode de gestion des amortissements

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le Conseil Municipal vient de délibérer sur la mise en place de la M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour le budget principal, comme évoqué précédemment, cette mise en place implique de fixer le mode de gestion des amortissements et immobilisations. Le champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes.

Les durées d'amortissement des communes sont fixées librement par l'Assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens à l'exception :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans,
- des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de 5 ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec,
- des frais d'insertion amortis sur une durée maximum de 5 ans en cas d'échec du projet d'investissement,
- des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études ; de 30 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations ; 40 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Je vous propose d'harmoniser les durées d'amortissement, appliquées avant le passage de la M14 à la M57, qui correspondent aux durées probables d'utilisation des biens concernés, conformément au tableau ci-dessous :

Article	Biens ou catégorie de biens	Durée d'amortissement
<i>Immobilisations incorporelles</i>		
Article	Biens ou catégorie de biens	Durée d'amortissement
2031	Frais d'étude (non suivis de réalisation)	1 an
2041511	Subventions d'équipement GFP de rattachement – Biens mobiliers, matériel, études	1 an
2041512	Subventions d'équipement GFP de rattachement – Bâtiments et installations	15 ans
2041581	Subventions d'équipement versées autres EPL – Biens mobiliers, matériel, études	15 ans
20422	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privées	5 ans
204412	Subventions d'équipement en nature -personne de droits privés -bâtiments et installations	15 ans
2046	Attribution de compensation d'investissement	1 an
2051	Logiciels	2 ans
<i>Immobilisations corporelles</i>		

2121	Plantations	10 ans
2152	Installations de voirie	5 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	5 ans
21831/21838	Matériel informatique scolaire/autre matériel informatique	2 ans
21828	Matériel de transport	5 ans
21841/21848	Matériel de bureau et mobilier scolaires/Autres matériels de bureau et mobiliers	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans

La ville de Talence applique l'amortissement linéaire.

L'instruction M57 prévoit que l'amortissement prorata temporis est calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, à compter de la date effective d'entrée en service du bien dans le patrimoine de la collectivité.

Cette date d'entrée en service est entendue comme étant la date de l'émission du mandat pour tous les biens acquis à compter du 01 janvier 2024.

Je vous propose également :

- De fixer à 1 500 €, le seuil en dessous duquel, l'amortissement des biens de faible valeur sera effectué en une année au cours de l'exercice suivant leur acquisition,
- Et de sortir ces biens de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

Pour le budget annexe Régie des Transports, pour lequel continue de s'appliquer la nomenclature comptable M43, je vous propose de reprendre les éléments figurant dans la délibération du 10 avril 2017 afin que l'ensemble des modes de gestion d'amortissement figurent dans une même délibération.

Le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire, avec prorata temporis pour les biens acquis dès la mise en service du bien.

Les durées d'amortissement sont les suivantes :

Article	Biens ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
<i>Immobilisations corporelles</i>		
Biens de faible valeur < 1500 € (article R.2321-1)		1 an
2182	Matériel de transport	5 ans
2184	Matériel et mobilier	5 ans

»

ADOPTE PAR 32 VOIX POUR

10 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme BONORON – Talence, Ensemble / Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence, Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 octobre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Le 16 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 octobre 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), M. GARRIGUES (procuration à Mme CHABBAT), M. MARTILY (procuration à Mme RAMI), M. ALOY (procuration à Mme THOMAS-PITOT)

ABSENT : M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jeanne SALLET

N° 6 : Exercice budgétaire 2023 – Budget Principal - Décision modificative N°1

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Les sommes votées au Budget Primitif 2023 doivent être modifiées comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 « charges à caractère général »

En raison du contexte international et de l'inflation induite, les coûts des denrées alimentaires sont en forte augmentation. Afin de pouvoir régler ce surcoût, une somme de 135 000 € doit être créditée à l'article 60623 « Alimentation ».

La facturation des redevances spéciales effectuée par Bordeaux Métropole pour le ramassage des déchets est en augmentation du fait de la hausse des tarifs. L'article 62848 « Redevances pour autres prestations de service » doit être abondé de 65 000 €.

Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »

Il est nécessaire que les crédits inscrits à l'article 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » soient complétés d'un montant de 99 100 €.

- Subventions d'équipement payées en 2022 : à Bordeaux-Métropole pour les travaux réalisés au stade Pierre Paul Bernard ; et à la SNCF pour l'étude concernant le pôle d'échanges multimodal Talence-Médoquine (non-inscrits au Budget Primitif 2023),
- Plantations (règles d'amortissement mises en place lors du conseil du 18 septembre 2023),
- Révisions de Niveaux de Service (RNS) versées à Bordeaux-Métropole (régularisation rendue nécessaire suite à un virement interne).

Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement »

Afin d'équilibrer cette décision modificative, le virement à la section de d'investissement est réduit de 97 100 €.

Recettes

Chapitre 73 « impôts et taxes »

Les crédits inscrits au compte 73111 « Impôts directs locaux » peuvent être augmentés de 110 000 €, le montant notifié par l'Etat étant supérieur aux crédits initialement prévus au budget primitif.

Chapitre 74 « Dotations et participations »

Les montants notifiés par l'Etat étant supérieurs aux crédits initialement prévus au budget primitif, les crédits inscrits aux comptes :

- 7411 « Dotation forfaitaire » peuvent être augmentés de 75 000 €,
- 74123 « Dotation de solidarité urbaine » peuvent être augmentés de 10 700 €.

Chapitre 77 « Produits exceptionnels »

Un mandat de 6 300 € réalisé sur l'exercice 2021, concernant une opération effectuée pour compte de tiers (Travaux de mise en sécurité au 23 rue de la Liberté), doit faire l'objet d'une ré-imputation comptable. Il doit au préalable être annulé ; ce qui comptablement génère une

recette de 6 300 € à l'article 773 « Mandats annulés sur exercices antérieurs » qui doit être inscrite dans la présente Décision Modificative.

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 27 « Autres immobilisations financières »

Dans le cadre de la location d'un local situé 14 Pierre Curie, il est nécessaire de verser un dépôt de garantie au bailleur. A cette fin 4 400 € doivent être inscrits à l'article 275 « Dépôts et cautionnement versés ».

Chapitre 4541 « travaux effectués d'office pour le compte de tiers--Dépenses »

Comme évoqué précédemment lors de l'examen de la section de fonctionnement, une dépense effectuée à hauteur de 6 300 € dans le cadre de la mise en sécurité du site 23 rue de la Liberté doit faire l'objet d'une ré-imputation comptable. Cette somme doit donc être inscrite à l'article 454106 « Travaux effectués d'office pour le compte de tiers - Dépenses péril imminent 23 rue de la Liberté TALENCE ».

Recettes

Chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves »

Pour équilibrer les dépenses de la section d'investissement inscrites à cette décision modificative, les crédits inscrits au compte 10222 « Fonds de compensation de la TVA » peuvent être augmentés de 8 700 €, le montant notifié par l'Etat étant supérieur au crédit inscrit au budget primitif.

Chapitre 021 « Virement de la section de fonctionnement »

Afin d'équilibrer cette décision modificative, le virement de la section de fonctionnement est réduit de 97 100 €.

Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »

Les amortissements, déjà évoqués en dépenses de fonctionnement, s'équilibrent en abondant les crédits suivants :

- De 1 000 € à l'article 28041511 « Amortissement des subventions d'équipement versées aux GFP de rattachement biens mobiliers, matériel et études » (RNS),

- De 97 100 € à l'article 28041512 « Amortissement des subventions d'équipement versées aux GFP de rattachement bâtiments, installations » (subventions d'équipements Bordeaux Métropole et SNCF),
- Et de 1 000 € l'article 28121 « Amortissements des plantations d'arbres et d'arbustes ».

Je vous propose donc aujourd'hui d'adopter les écritures budgétaires modificatives suivantes :

Section de fonctionnement :

COMPTES	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 011/Fonction 251/article 60623 (opération TA103O004) <i>Alimentation</i>	135 000,00 €	
Chapitre 011/Fonction 020/article 62848 (opération TA107O001) <i>Redevances pour autres prestations de service</i>	65 000,00 €	
Chapitre 042/Fonction 01/article 6811 (opération TA107O009) <i>Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles</i>	99 100,00 €	
Chapitre 023/Fonction 01/article 023 (opération TA107O009) <i>Virement à la section d'investissement</i>	-97 100,00 €	
Chapitre 73/Fonction 01/article 73111 (opération TA107O011) <i>Impôts directs locaux</i>		110 000,00 €
Chapitre 74/Fonction 01/article 7411 (opération TA107O012) <i>Dotation forfaitaire</i>		75 000,00 €
Chapitre 74/Fonction 01/article 74123 (opération TA107O012) <i>Dotation de solidarité urbaine</i>		10 700,00 €
Chapitre 77/Fonction 110/article 773 (opération TA107O008) <i>Mandats annulés sur exercices antérieurs</i>		6 300,00 €

Section d'investissement :

COMPTES	DEPENSES	RECETTES
Chapitre 27/Fonction 824/article 275 (opération TA107O004) <i>Dépôts et cautionnement versés</i>	4 400,00 €	
Chapitre 4541/Fonction 110/article 454106 (opération TA107O004) <i>Travaux effectués d'office pour le compte de tiers - Dépenses péril imminent 23 rue de la Liberté TALENCE</i>	6 300,00 €	
Chapitre 10/Fonction 01/article 10222 (opération TA107O012) <i>Fonds de compensation de la TVA</i>		8 700,00 €
Chapitre 021/Fonction 01/article 021 (opération TA107O009) <i>Virement de la section de fonctionnement</i>		-97 100,00 €
Chapitre 040/Fonction 01/article 28041511 (opération TA107O009) <i>Amort. des subv. d'équip. versées aux GFP de rattachement biens mobiliers, matériel et études</i>		1 000,00 €
Chapitre 040/Fonction 01/article 28041512 (opération TA107O009)		97 100,00 €

<i>Amort. des subv. d'équip. versées aux GFP de rattachement bâtiments, installations</i>		
Chapitre 040/Fonction 01/article 28121 (opération TA107O009) <i>Amortissements des plantations d'arbres et d'arbustes</i>		1 000,00 €

»

Adopté par 32 VOIX POUR

10 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme BONORON – Talence, Ensemble / Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence Debout ! / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 octobre 2023

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 3.2 - Aliénations

Le 16 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 octobre 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), M. GARRIGUES (procuration à Mme CHABBAT), M. MARTILY (procuration à Mme RAMI), M. ALOY (procuration à Mme THOMAS-PITOT)

ABSENT : M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jeanne SALLET

N° 7 : Cession – Immeuble Pressensé - Parcelle AR 44 - 17/19 rue Francis de Pressensé Talence

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :

« En décembre 2022, le conseil municipal a approuvé la mise en vente avec charges concernant l'ancienne résidence Francis de Pressensé située 17/19 rue Francis de Pressensé à Talence.

En juillet 2023, ce même conseil a désigné le groupement représenté par la société Kaufman & Broad Aquitaine, lauréat de l'appel à projet concernant la résidence Francis de Pressensé, au vu de l'offre remise par ce dernier.

Pour rappel le projet prévoit la création d'un « coliving » à destination des seniors représentant un total de 31 chambres et une micro-crèche de douze berceaux en rez-de-chaussée. Sept places de stationnement seront prévues dans le cadre du projet.

Afin de permettre la poursuite du projet, il convient aujourd'hui de délibérer sur la cession du bien.

L'offre financière établie par le groupement s'élève à 2 800 000 euros net vendeur.

Les services de France Domaine ont émis un avis sur cette transaction en date du 6 octobre 2023 estimant le bien à 2 850 000€ avec une marge de négociation de 10%. Le prix de cession s'inscrit dans cette marge.

L'acte de vente reprendra les clauses figurant dans le cahier des charges de la consultation afin de veiller au respect du projet choisi par la commission ayant examiné les offres.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la ville dans ce dossier.

Je vous propose donc :

- d'approuver la vente de la parcelle cadastrée AR 44, située 17/19 rue Francis de Pressensé à Talence, présentant une contenance de 935 m² et supportant un immeuble collectif d'une surface de 1966 m² environ au profit de la société Kaufman & Broad Gironde, domiciliée 14 Allée de Tourny 33000 Bordeaux, représentée par Monsieur Jean-Baptiste DUFAU au prix de 2 800 000 euros net vendeur.

- De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier. »

ADOPTE PAR 34 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE (M. JOLIOT – Talence Debout !)

6 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme DUMONT – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BONORON – Talence, Ensemble)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 octobre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé

Le 16 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 octobre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), M. GARRIGUES (procuration à Mme CHABBAT), M. MARTILY (procuration à Mme RAMI), M. ALOY (procuration à Mme THOMAS-PITOT)

ABSENT : M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jeanne SALLET

N° 8 : Bien sans maître 179 bis rue Frédéric Sévène - 33400 TALENCE - Parcelle AW 76 – Incorporation dans le domaine communal

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, expose :

« L'article L 1123-1 du Code général de la propriété des personnes publiques définit le statut des biens dit « sans maître ».

Sont ainsi considérés comme tels les biens qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Les règles relatives à la propriété de ces biens sont régies par l'article 713 du Code civil. Cet article précise que « *Les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.* »

La propriété située au 179 bis rue Frédéric Sévène est aujourd'hui indiquée comme appartenant à Madame Pierre TAUSSAT née CLOUP Zella. Or cette dernière est décédée le 30 mai 1946 à BONNAY (Saône-et-Loire) comme le confirme le certificat de décès transmis par la Mairie de BONNAY-SAINT-YTHAIRE. Aucun héritier ne s'est manifesté depuis la date de son décès.

Cet immeuble appartient donc bien à la catégorie des biens sans maître tel que défini par le Code général de la propriété des personnes publiques.

Le conseil municipal peut donc délibérer pour autoriser l'acquisition de ce bien sans maître.

Un procès-verbal de prise de possession sera ensuite réalisé et affiché en mairie conformément à l'article L 2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Maître Edouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'assister la ville dans ce dossier.

Je vous propose donc :

- d'approuver l'appropriation du bien cadastré AW 76, située 179 bis rue Frédéric Sévène à Talence, présentant une contenance de 423 m².
- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier. »

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BONORON, Talence, Ensemble)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 octobre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 16 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 octobre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), M. GARRIGUES (procuration à Mme CHABBAT), M. MARTILY (procuration à Mme RAMI), M. ALOY (procuration à Mme THOMAS-PITOT)

ABSENT : M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jeanne SALLET

N° 10 : Recrutement d'un assistant des Ressources Humaines au sein du service des Ressources Humaines

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mise en disponibilité d'un agent titulaire occupant le poste d'assistant des Ressources Humaines au sein du service des Ressources Humaines, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B ou C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Techniciens ou des Rédacteurs territoriaux ou des Adjoints administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

1- Chargée de la communication interne auprès des agents

Prendre en charge chaque nouvel agent une fois son recrutement effectué jusqu'à son départ de la Collectivité comprenant notamment :

- Rédaction du Livret d'accueil et remise aux agents,
- Lien avec le Maire et l'élue aux Ressources Humaines pour les moments d'accueil convivial (accueil des nouveaux agents, soirée du personnel...)
- Lien avec le service Communication pour suivi du Trombinoscope
- Présentation et liens avec les différents interlocuteurs de la Direction RH selon les prestations à proposer
- Mise en œuvre de la Protection Santé et suivi des mutuelles existantes
- Gestion directe des médailles du travail
- Gestion directe des logements de fonction
- Gestion des fiches entretien annuel d'évaluation

2- Travail en binôme avec le référent gestion du temps de travail (50%)

- Gestion Horoquartz
- Gestion du télétravail
- Rapport Social Unique

Missions annexes :

- Participation aux missions partagées de l'ensemble du service
- Aider les collègues du service lors de pics d'activités (Comité Social Territorial, recrutement...)

Spécificités :

- Travail en autonomie indispensable sur ces missions
- Transversalité avec l'équipe RH
- Lien avec la DRH, les élues RH, les adjoints du service et le DGA Ressources et Moyens
- Relations avec M. le Maire, le Cabinet et les élus
- Accueil du public au SRH

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/10/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée, par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Techniciens ou Rédacteurs territoriaux ou des adjoints administratifs, à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'assistant des Ressources Humaines de catégorie B ou C au sein du service des Ressources Humaines, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades des cadres d'emplois des Techniciens ou Rédacteurs territoriaux ou des Adjointes administratifs à compter du 01/10/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 octobre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 16 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 octobre 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), M. GARRIGUES (procuration à Mme CHABBAT), M. MARTILY (procuration à Mme RAMI), M. ALOY (procuration à Mme THOMAS-PITOT)

ABSENT : M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jeanne SALLET

N° 11 : Création de poste d'un agent de propreté au Centre Technique Municipal

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à un nouveau besoin au sein du Centre Technique Municipal, la collectivité doit recruter un agent de propreté fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Nettoyage par balayage manuel
- Nettoyage mécanique avec balayeuse thermique
- Nettoyage mécanique avec souffleur
- Désherbage manuel et mécanique
- Transport et mise en place de barrières de police
- Désaffichage sauvage et entretien des panneaux d'affichages libres

- Ramassage des déchets verts, des encombrants et des déchets divers
- Vider et nettoyer les corbeilles à papiers et canines
- Assurer une permanence sur les différents sites de collecte des bennes mobiles

MISSIONS ANNEXES :

- Manifestations (mobilisation attendue pour participer à l'organisation des événements sur la commune)
- Se rendre disponible en cas de besoin pour assurer le nettoyage du domaine public
- Fêtes
- Elections
- Astreinte pour continuité de service public (samedi et dimanche)
- Salage des lieux publics en hiver

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/10/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'agent de propreté de catégorie C au sein du Centre Technique Municipal ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à compter du 01/10/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 octobre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 16 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 octobre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), M. GARRIGUES (procuration à Mme CHABBAT), M. MARTILY (procuration à Mme RAMI), M. ALOY (procuration à Mme THOMAS-PITOT)

ABSENT : M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jeanne SALLET

N° 12 : Recrutement d'un gestionnaire de marchés publics au sein du service marchés publics

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mutation d'un agent fonctionnaire occupant le poste de gestionnaire de marchés publics au sein du service marchés publics, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

1. Mettre en œuvre nos propres groupes d'achats en élaborant, lançant et gérant des marchés publics (de fournitures, services ou travaux) :

- rédiger les pièces constitutives (aider à l'expression et recensement du besoin des services utilisateurs, traduire en termes contractuels définis clairement tous les points obligatoires : besoins techniques, conditions d'exécution, prix...)
- allouer conformément à l'organisation du milieu commercial (accueil et entretien avec les représentants de diverses entreprises)
- définir les clauses sociales et critères de sélection des candidatures / des offres (y compris environnementaux et sociaux)
- mettre en concurrence en appliquant les procédures ad hoc
- aider à la rédaction des rapports d'analyse
- gérer l'attribution des marchés (préparer et suivre les réunions des commissions d'appel d'offres si nécessaire ; élaborer les décisions municipales, les pièces à envoyer en Préfecture (dématérialisation) ; avis d'attribution ou autre, fiche de recensement et open data)
- informer les utilisateurs, éventuellement participer aux réunions de cadrage avec les titulaires avant exécution
- vérifier le taux de réponses à la consultation et le niveau de satisfaction

2. Préparer la facturation desdits marchés (mettre à jour le logiciel Grand Angle)

3. Optimiser la gestion de l'exécution et de l'admission/réception des prestations :

- effectuer le suivi de la bonne exécution des marchés en lien avec les services utilisateurs et les titulaires
- analyser le niveau de satisfaction des services utilisateurs
- appliquer les pénalités si besoin
- formaliser les modifications en cours d'exécution
- consigner tous les éléments liés à une entreprise afin de pouvoir utiliser objectivement nos constats lors de choix futurs en termes de fiabilité.

Spécificités :

- Risque de contentieux

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/12/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée, par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux, à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de gestionnaire de marchés publics au sein du service marchés publics, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux à compter du 01/12/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 octobre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 16 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 octobre 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), M. GARRIGUES (procuration à Mme CHABBAT), M. MARTILY (procuration à Mme RAMI), M. ALOY (procuration à Mme THOMAS-PITOT)

ABSENT : M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jeanne SALLET

N° 13 : Recrutement d'un agent d'exploitation des équipements sportifs au service stade et salles de sport

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ à la retraite d'un agent titulaire du poste d'agent d'exploitation des équipements sportifs au sein du service stade et salles de sport, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Contrôler les installations et entretenir les équipements sportifs et les aires de jeu
- Contrôler l'arrosage
- Installer et stocker les équipements et le matériel
- Réaliser des travaux de première maintenance des espaces verts et des bâtiments

- Préparer les compétitions
- Surveiller la sécurité des usagers et des installations
- Assurer l'ouverture et la fermeture du complexe

Missions annexes :

- Accueillir et informer les usagers
- Gérer la signalétique

Spécificités :

- Manipulation de produits toxiques / fréquentes
- Stations debout prolongées / déplacements fréquents / travail le weekend
- Manipulation de charges lourdes
- Travail en zone sensible

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/01/2024.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'agent d'exploitation des équipements sportifs de catégorie C au sein du service stade et salles de sport, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques à compter du 01/01/2024,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 octobre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 16 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 octobre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), M. GARRIGUES (procuration à Mme CHABBAT), M. MARTILY (procuration à Mme RAMI), M. ALOY (procuration à Mme THOMAS-PITOT)

ABSENT : M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jeanne SALLET

N° 14 : Réévaluation de la rémunération du responsable du développement économique

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 21/09/2020, le Conseil Municipal avait autorisé la réévaluation de la rémunération du responsable du développement économique.
L'article 1-2 du décret 88-145 du 15/02/10988 modifié permet de réévaluer la rémunération des contractuels en CDI tous les trois ans au vu des résultats de l'entretien professionnel ou de l'évolution du poste occupé.

Aussi, je vous propose de réévaluer la rémunération de ce collaborateur comme suit :

- Traitement indiciaire en référence au 3^{ème} échelon (IB 693 - IM 575) du grade d'Attaché Principal
- Majoration de 25 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée
- Groupe de fonction A3, IFSE 955,97€

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Réévaluer la rémunération de ce poste en CDI à compter du 1^{er} novembre 2023
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

ADOPTE 42 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 octobre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 16 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 octobre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), M. GARRIGUES (procuration à Mme CHABBAT), M. MARTILY (procuration à Mme RAMI), M. ALOY (procuration à Mme THOMAS-PITOT)

ABSENT : M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jeanne SALLET

N° 15 : Convention de partenariat avec les collègues Henri Brisson et Victor Louis

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« Depuis février 2022, le service Animation Sportive a agrandi son périmètre d'intervention en développant un projet social et éducatif s'appuyant sur des actions itinérantes à destination des jeunes résidant sur les quartiers de veille éducative prioritairement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'animation socio-sportive et culturelle, et du développement des partenariats avec les différents services et structures implantés sur le territoire, il vous est proposé :

- D'approuver les termes des conventions de partenariat jointes à la présente avec les collègues Henri Brisson et Victor Louis,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions. »

Adopté par 40 VOIX POUR

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme BONORON – Talence, Ensemble / Mme DUMONT – Talence en Transition)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 octobre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 8.9 - Culture

Le 16 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 octobre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), M. GARRIGUES (procuration à Mme CHABBAT), M. MARTILY (procuration à Mme RAMI), M. ALOY (procuration à Mme THOMAS-PITOT)

ABSENT : M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jeanne SALLET

N° 16 : Vidéomix 2024

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et vie étudiante, expose :

« La Mairie de Talence met en place depuis 8 ans une manifestation jeunesse intitulée VIDÉOMIX. Chaque année, ce dispositif est proposé aux jeunes afin de leur donner l'opportunité de s'exprimer à l'aide du support vidéo.

Pour l'édition 2023, 46 jeunes ont été initiés aux techniques cinématographiques et à la réalisation de courts-métrages. VIDÉOMIX comporte deux volets : des ateliers réalisés sur plusieurs mois en partenariat avec les quatre collèges de la ville, un stage ciné destiné aux lycéens et aux étudiants du territoire au Forum des Arts et de la Culture. Ces deux volets sont entièrement encadrés par le service Jeunesse et Vie Étudiante.

Les jeunes et les intervenants ont fait preuve d'une réelle créativité pour réaliser leurs courts-métrages, tout en valorisant les équipements et le patrimoine talençais.

Cette action s'inscrit également dans un processus de transversalité avec le Centre Animation Jeunesse (CAJ). Cette association, partenaire du Service Jeunesse et Vie Etudiante, mène une action complémentaire au projet VIDÉOMIX. 11 jeunes du CAJ ont également réalisé un court-métrage, et ont pu le diffuser lors de la soirée de projection.

La projection VIDÉOMIX a pu, cette année, avoir lieu dans les conditions adaptées (location d'une salle de 250 places pour une projection de 2 h). 250 spectateurs ont réservé leur ticket et 200 ont été présents.

Fort du bilan positif de ces sept éditions, nous avons demandé au Service Jeunesse et Vie Étudiante de reconduire cet événement.

Pour contribuer au financement de cette manifestation, je vous propose de mobiliser des partenaires et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents documents contractuels relatifs à l'organisation de cette opération et à son financement. »

Adopté par 41 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BONORON – Talence, Ensemble)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 octobre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 16 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 octobre 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), M. GARRIGUES (procuration à Mme CHABBAT), M. MARTILY (procuration à Mme RAMI), M. ALOY (procuration à Mme THOMAS-PITOT)

ABSENT : M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jeanne SALLET

N° 17 : Modification du règlement du dispositif Permis Jeune & Solidaire pour l'Apprentissage Anticipée de la Conduite

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et Vie Etudiante, expose :

« Dans un souci de conformité avec la législation, un ajustement du dispositif Permis Jeune et Solidaire, concernant l'âge d'inscription à l'Apprentissage Anticipée de la Conduite s'avère nécessaire.

L'inscription dans une auto-école étant possible dès 15 ans pour un AAC (anciennement Conduite Accompagnée), nous souhaiterions rendre également accessible dès 15 ans, l'inscription AAC au dispositif PERMIS JEUNE ET SOLIDAIRE pour les talençaises et talençais.

Pour cela, nous vous proposons de modifier l'article 1 du règlement comme suit :

Ancienne rédaction :

Article 1 :

« Avoir entre **16 ans** révolus et 25 ans maximum. (J-1 date anniversaire des 26 ans). »

Nouvelle rédaction :

Article 1 :

« Avoir entre **15 ans** révolus et 25 ans maximum. (J-1 date anniversaire des 26 ans). »

Je vous propose donc d'approuver cette modification apportée au règlement du dispositif Permis Jeune & Solidaire pour l'Apprentissage Anticipé à la Conduite (AAC), étant entendu que les autres critères d'inscriptions demeurent inchangés ».

Adopté par 35 VOIX POUR

5 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme DUMONT
– Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

1 ABSTENTION (M. JOLIOT - Talence Debout !)

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BONORON – Talence, Ensemble)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 octobre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 16 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 octobre 2023, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), M. GARRIGUES (procuration à Mme CHABBAT), M. MARTILY (procuration à Mme RAMI), M. ALOY (procuration à Mme THOMAS-PITOT)

ABSENT : M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jeanne SALLET

N° 18 : Convention de partenariat avec l'association de formation BAFA, VALT

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et vie étudiante, expose :

« Depuis 2009, le service Jeunesse et Vie Étudiante propose chaque année un calendrier de formations BAFA dont le coût négocié permet aux jeunes talençais un accès facilité à cette formation.

La formation B.A.F.A. permet aux jeunes (à partir de 16 ans) d'accéder à un premier job dès leur plus jeune âge. C'est également très valorisant pour les jeunes d'être reconnus comme responsables de groupes d'enfants et en capacité d'être référents d'un groupe et d'accompagner des activités pédagogiques.

La collectivité a notamment renouvelé dans cette convention, outre le coût négocié et différencié pour les jeunes talençais, des facilités et échelonnement de règlement, la possibilité de règlement en chèques Vacances, l'accompagnement sur la mobilisation d'aides à la

formation (CAF, région, état, etc...) et la dispense d'avance de frais par l'organisme de formation pour les jeunes éligibles aux différentes aides, sur présentation de garanties.

Afin de consolider cette action à destination des jeunes et de poursuivre notre soutien à leur démarche de formation, il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la convention jointe à la présente conclue avec l'Association VALT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention. »

Adopté par 41 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BONORON – Talence, Ensemble)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 octobre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

Nomenclature : 8.8 – Environnement

Le 16 octobre 2023, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 10 octobre 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, Mme BONORON, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme DUMONT, Mme LARTIGUES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme FABRE-TABOURIN (procuration à M. SALLABERRY), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), M. CAZABONNE (procuration à Mme SALLET), M. GARRIGUES (procuration à Mme CHABBAT), M. MARTILY (procuration à Mme RAMI), M. ALOY (procuration à Mme THOMAS-PITOT)

ABSENT : M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame Jeanne SALLET

N° 19 : Signature d'une convention d'engagement Refuges LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) afin d'obtenir l'inscription dans la base de données LPO France

Madame BALLIGAND, Conseillère municipale déléguée à l'Education à l'environnement, à la Protection animale, à la Protection et promotion de la biodiversité, expose :

« La LPO anime un programme national de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité appelé Refuges LPO. Ce label (marque déposée) vise à mettre en valeur et en réseau, des espaces qui préservent et développent la biodiversité, tout en offrant à l'homme une qualité de vie.

Tout espace public ou privé engagé dans une démarche pédagogique de sensibilisation à la nature et/ou de conservation de la biodiversité peut bénéficier de ce label, lorsque celui-ci présente un potentiel d'accueil de la faune et de la flore sauvages et que son activité n'est pas contraire aux activités de la LPO.

Par son inscription volontaire à ce programme, la Collectivité de Talence s'engage dans une démarche de valorisation et d'amélioration de son patrimoine naturel et de sensibilisation de

son public, tout en conservant la libre disposition de ses biens et de leur jouissance, dans le strict respect de son droit de propriété.

L'inscription au réseau Refuges LPO représente un engagement actif de la structure à respecter la Charte des Refuges LPO, en collaboration avec la LPO et son réseau.

Cette convention définit le cadre et les modalités de l'attribution du label Refuge LPO aux espaces à préserver comme préciser dans les articles attenants à la convention jointe.

La convention serait conclue pour une durée de 5 ans à compter de la date de sa notification. La ville allouera 7 952,00 € correspondant aux prestations 2022 à 2027.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la LPO France et Aquitaine afin d'inscrire nos trois sites refuges dans la base de données LPO France concernant les parcs suivants : Bois de Sourreil, Parc Curvale et Parc Triaire. »

Adopté par 41 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BONORON – Talence, Ensemble)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 17 octobre 2023**

LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY